



Le Président de la République, Son Excellence Evariste Ndayishimiye, prend part au Sommet extraordinaire sur l'Humanitaire



Le vendredi 27 mai 2022, le Président de la République, Son Excellence Evariste Ndayishimiye a participé au sommet extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement à Malabo en Guinée Equatoriale, au sommet de l'Union Africaine sur l'humanitaire et la conférence des donateurs.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont discuté sur l'augmentation des besoins humanitaires, les déplacements prolongés des personnes en Afrique dus aux conflits armés, les effets du changement climatique et ses catastrophes naturelles pour arrêter des stratégies visant la redynamisation des mesures créatives pour des solutions durables aux situations de déplacement prolongé, et ainsi, renforcer le cadre continental notamment la mise en œuvre des instruments juridiques internationaux et de l'UA.

« Beaucoup de personnes ont besoin d'aide humanitaire en Afrique dont 48

millions sont des réfugiés, des demandeurs d'asile et des déplacés internes », a indiqué Moussa Faki Mahamat, président de la Commission de l'UA, lors des cérémonies d'ouverture du Sommet sur l'humanitaire et la Conférence des donateurs.

C'est dans ce cadre, qu'en début de l'après-midi, les Chefs d'Etat ont eu une séance des déclarations des Chefs d'Etat, au cours desquelles ils ont annoncé une enveloppe de plus de 66 millions de dollars pour l'opérationnalisation de l'Agence africaine pour les affaires humanitaires.

Sa mission principale étant de venir au secours des populations en situation de besoins humanitaires (Victimes de l'extrémisme violent, l'instabilité politique ou changements anticonstitutionnels des Gouvernements, l'insécurité alimentaire, les changements climatiques,...)

Le second sommet qui s'ouvre

Dans ce numéro:

page

Le Président de la République, Son Excellence Evariste Ndayishimiye, prend part au Sommet extraordinaire sur l'Humanitaire et la conférence des donateurs

1

Le Vice-Président Bazombanza s'associe aux fidèles de la Paroisse Christ Roi de Cibitoke

3

Le Président du Sénat s'associe aux fidèles de l'église Golgotha dans la prière dominicale

5

Le Président du Sénat apporte son soutien à la construction du marché moderne de Rubirizi

6

Les travaux de réhabilitation de la route Gitaza-Rumonge en passe de redémarrer

7

Communiqué de Presse no10 de la Réunion du Conseil des Ministres du Mercredi 01 Juin 2022

17

ce samedi, intitulé : « Terrorisme et changements constitutionnels de Gouvernement », abordera « le terrorisme, qui gangrène progressivement toutes les régions du continent. L'Afrique ne devrait pas être le théâtre d'une prolifération des groupes terroristes qui menacent la paix et la sécurité ainsi que l'intégrité des Etats. »

Les leaders africains sont appelés à échanger leurs expériences et doivent formuler des recommandations concrètes pour renforcer les initiatives de la consolidation de la paix et d'apaisement national tout en impliquant les femmes et les jeunes dans la gestion efficace des élections. (www.presidence.gov.bi)

Le chef de l'Etat visite la société ELAGA

Le jeudi 2 juin 2023, le Chef de l'Etat Evariste Ndayishimiye a visité la société ELAGA basée en commune Nyanza-lac de la province Makamba. La société ELAGA (Élevage, Agriculture, Aquaculture) comporte deux projets à savoir le projet patchouli et le projet piscicole.

Lors de cette descente sur terrain, le chef de l'Etat a d'abord visité les plantations de patchouli appartenant à la coopérative Ihuriro.

Le Directeur des projets à la société ELAGA Athanase Bagorikunda a expliqué au Chef de l'État que pour produire le patchouli, plante cultivée pour son huile essentielle, la société encadre les agriculteurs dans la production de la feuille verte qu'elle va leur acheter par après.

Concernant le projet piscicole, la société ELAGA veut promouvoir l'élevage moderne des poissons, en produisant les intrants c'est-à-dire les alevins et les aliments pour poissons, transformer les poissons pour une meilleure conservation.



La société compte vulgariser toutes ces techniques à travers le pays en vue d'augmenter la production de poissons afin d'améliorer la situation nutritionnelles et financière de la population. (www.rtnb.bi)

La Première Dame du Burundi élue vice-présidente de la MIPREDA

En date du 26 au 29 mai 2022, la Première Dame du Burundi et Présidente de l'OPDD-Burundi, Son Excellence Angeline NDAYISHIMIYE, a effectué une visite de travail en République de Guinée Equatoriale pour participer à la réunion de la Mission de Paix des Premières Dames d'Afrique (MIPREDA) tenue en marge du Sommet Humanitaire Extraordinaire de l'Union Africaine.

Sur l'agenda des travaux de la MIPREDA était aussi prévue de participer à la session d'ouverture du Som-



met Humanitaire Extraordinaire de l'Union Africaine dans lequel Son Excellence Aisha Halilu Buhari, l'actuelle Présidente de la MIPREDA, a eu l'occasion de donner une déclaration sur la situation humanitaire.

Après cette session, les Premières Dames ont pris part à la réunion de la MIPREDA. Sur l'agenda, il était

prévue l'élection de la Vice-Présidente de MIPREDA ; la présentation et adoption de la Charte de la MIPREDA ; faire une mise à jour sur les activités de la MIPREDA et discuter des prochaines activités comme des proposi-

tions à faire au cours de l'Assemblée Générale des Nations Unies prévue au mois de septembre 2022. Dans son mot d'accueil, Son Excellence Aisha Haliu Buhari, la Première Dame de la République Fédérale de Nigeria et Présidente de la MIPREDA a lancé un appel à ses Conscœurs présentes à être solidaires en appuyant les efforts de leurs époux pour asseoir la paix et la stabilité sur le continent africain.

Les activités de cette importante réunion se sont déroulées dans un climat d'entente et ont été spécialement marquées par l'élection de Son Excellence Angeline Ndayishimiye, Première Dame du Burundi, comme Vice-Présidente de la MIPREDA. Après son élection, Son Excellence Angeline Ndayishimiye a donné son discours à travers lequel elle a d'abord remercié ses Conscœurs pour la confiance qu'elles venaient de placer en elle, et a ajouté qu'elle est prête à travailler sans relâche pour l'édifice de cette importante organisation. Son Excel-

lence Angeline Ndayishimiye a souligné que la paix, comme on le dit, ne signifie pas seulement l'absence de la guerre, mais que la faim, la pauvreté, l'analphabétisme et autres défis de notre société déstabilisent la paix dans nos pays respectifs.

Après cette réunion, Son Excellence Angeline Ndayishimiye a participé à d'autres séances d'activités comme la visite de l'exposition de la transformation des produits nationaux, de l'artisanat et des travaux manuels organisée par le Ministère des Affaires Sociales en collaboration avec la Plateforme des femmes entrepreneurs.

En deuxième journée de sa visite, la Première Dame du Burundi Son Excellence Angeline Ndayishimiye a été reçue par sa Conscœur Son Excellence Son Excellence Constancia Mangué De Obiang, la Première Dame de la République de Guinée Equatoriale dans sa villa Présentielle de Sipopo. Leur entretien était centré sur les activités de leurs fondations respectives et les moyens de collaboration. (www.presidence.gov.bi)

Le Vice-Président Bazombanza s'associe aux fidèles de la Paroisse Christ Roi de Cibitoke



Le dimanche 29 mai 2022, le Vice-Président de la République SE Ir Prosper BAZOMBANZA accompagné par son épouse, s'est joint aux chrétiens de la Paroisse Christ Roi de Cibitoke dans la célébration eucharistique et a ensuite fait un don de sacs de ciment pour la construction d'une église de cette paroisse.

Le prêtre qui a officié cette célébration, a encouragé les chrétiens à être des vrais imitateurs de Christ dans leur vie de prière et à sauvegarder l'unité qui l'a toujours caractérisé durant son passage sur la terre, laquelle unité est le fondement de la cohésion sociale.

Prenant la parole, le Vice-Président de la Répu-

blique a commencé par transmettre les salutations chaleureuses et sincères de son Excellence Mr le Président de la République SE Général Major Evariste NDAYISHIMIYE aux chrétiens et a saisi l'occasion pour lui souhaiter un bon retour au Burundi en provenance de la Guinée Équatoriale où il venait de prendre part aux sommets extraordinaires des chefs d'État de l'Union Africaine.

Se référant à l'homélie du jour, le Vice-Président de la République a exhorté les chrétiens à vivre l'amour, l'unité et surtout le pardon à l'image de saint-Etienne des saintes écritures. Il n'a pas oublié de prodiguer des conseils aux élèves qui vont bientôt entamer les vacances, de s'occuper utilement dans les travaux de développement, et tout cela pour le bien de leurs familles et du pays.

Enfin, le curé de cette paroisse n'a pas, quant à lui, manqué de remercier le Vice-Président de la République pour les différents conseils prodigués à l'endroit des chrétiens et le don de ciment fait à cette paroisse. Il lui a souhaité de multiples et abondantes bénédictions dans toutes ses activités.

(www.presidence.gov.bi)

Assemblée Nationale : élection des membres de la CVR



L'Assemblée Nationale a élu par vote secret trois membres de la Commission Vérité et Réconciliation CVR au cours de sa séance plénière du 30 mai 2022.

Les trois commissaires élus sont l'ambassadeur Stella Budiriganya(tutsi), l'ambassadeur Laurent Kavakure(hutu) et Sheikh Kajandi Sadiki Abdallah (hutu musulman).

Ces trois commissaires ont été choisis parmi les 9 qui avaient été retenus par la commission paritaire char-

gée de la présélection des candidats membres de la CVR.

Avant le vote, chaque candidat a présenté son CV et ce qu'il compte apporter comme contribution aux activités de la CVR.

Selon le Président de l'Assemblée nationale Le Très Honorable Gélase Daniel Ndirirababwabo, ce vote a eu lieu parce que la CVR voulait remplacer trois de ses membres, soit un tutsi et deux hutu dont un musulman.

Parmi les trois candidats tutsi, c'est l'ambassadeur Stella Budiriganya qui a reçu plus de voix soit 89 voix sur 120.

Côté candidats hutu, il y en avait six, c'est l'ambassadeur Laurent Kavakure qui est venu en tête avec 119 voix sur 120. Mais parmi les 6 candidats hutu il y avait deux musulmans, c'est Kajandi Sadiki Abdallah qui a gagné avec 86 sur 120 voix, devançant ainsi Haruna Nkunduwiga. (www.rtnb.bi)

Adoption à l'unanimité d'un projet de loi portant compte rendu budgétaire 2020-2021



Le mardi 31 mai 2022, le Sénat burundais s'est réuni en séance plénière pour analyser le projet de loi portant règlement et compte rendu budgétaire pour l'exercice 2020-2021. C'est le ministre des finances, du budget et de la coopération au développement qui avait représenté le Gouvernement pour présenter ce projet de loi et éclairer les sénateurs sur ses différents aspects.

Dans l'exposé du contenu de ce projet de loi, le Mi-

nistre Domitien Ndirirababwabo a indiqué que le budget général de l'Etat était arrêté à 1576 184 805 156 BIF, alors que les prévisions des recettes étaient évaluées à 1422 810 975 516 BIF. Selon le ministre, les réalisations (encaisses) durant cette période ont été de 1569 696 382 223 BIF tandis que les dépenses sont de 1671 521 931 834 BIF.

Lors des interventions, les sénateurs ont exprimé leur inquiétude par rapport à ce déficit budgétaire (recettes qui sont inférieures aux dépenses) qui pousse l'Etat à s'endetter. Face à cette problématique, les sénateurs ont proposé de mettre en place des stratégies pour améliorer le climat des affaires afin d'accroître l'assiette fiscale.

Ils ont également fait remarquer que les projets de lois portant règlement et compte rendu budgétaire arrivent tardivement au parlement. A ce sujet, le ministre en charge des finances a laissé entendre que l'Etat pré-

voit de mettre en place une digitalisation unifiée de tous les services pour contrôler toutes les recettes et les dépenses de l'Etat, ce qui permettra de donner les rapports à temps.

A la question de savoir pourquoi il y a eu un dépassement de plus de 800 % au niveau des exonérations qui étaient estimés à 18 Milliards BIF, le Ministre Ndi-hokubwayo a fait savoir que ce dépassement émane du code des investissements qui donne des avantages aux investisseurs pour les inciter à venir investir au Burundi d'une part, et d'autre part, il est expliqué selon le ministre par les activités et les appuis matériels des partenaires au développement qui sont

en principe toujours exonérés, sans oublier les médicaments et les engrais importés qui le sont également.

Dans son commentaire, le Président du Sénat Très Honorable Emmanuel Sinzohagera Emmanuel Sinzohagera a souhaité que le prochain rapport soit présenté à temps pour donner l'occasion aux sénateurs de faire un contrôle à posteriori de l'exécution du budget de l'Etat.

Après analyse et débats, les sénateurs ont adopté à l'unanimité ce projet de loi. (www.rtnb.bi)

Le Président du Sénat s'associe aux fidèles de l'église Golgotha dans la prière dominicale



Le Président du Sénat le Très Honorable Emmanuel Sinzohagera s'est joint dimanche 29 mai 2022 aux fidèles de l'Eglise Golgotha de Kinama en commune Ntangwa de la Mairie de Bujumbura dans la prière dominicale.

Dans ses salutations, le Président du sénat Emmanuel Sinzohagera a invité les fidèles de l'Eglise Golgotha à prier et invoquer Dieu pour qu'il leur accorde ses dons durant ces dix jours d'avant la célébration de la fête de Pentecôte.

« Que le Saint Esprit nous aide à bien accomplir notre mission ici sur terre et nous donne la force pour réaliser nos objectifs surtout l'augmentation de la production, comme le Chef de l'Etat ne cesse de le rappeler », a souligné le Président du sénat.

S'adressant à la population vivant en Mairie de Bu-

jumbura, durant ces trois mois de la saison sèche, Sinzohagera a exhorté tout un chacun à prendre part aux travaux communautaires organisés chaque samedi pour faire la propreté de la ville de Bujumbura surtout le curage des caniveaux. Et d'inviter les citoyens à faire la propreté autour de leurs ménages.

Le Président du Sénat a également appelé la population de la ville de Bujumbura à suspendre la consommation de la viande, car il y a une maladie (la fièvre de la vallée du Rift) qui a attaqué les ruminants. Aux administratifs locaux et aux forces de l'ordre, Emmanuel Sinzohagera leur a recommandé de faire respecter les mesures prises par les cadres du ministère en charge de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage pour faire face à cette maladie.

Il a également exhorté les citoyens à continuer à lutter contre la pandémie de la Covid-19, car, dit-il, il s'observe un certain relâchement dans le respect des mesures barrières contre cette pandémie.

Dans sa prédication, le Président du sénat et représentant légal de l'église méthodiste unie au Burundi s'est basé sur la parole de Dieu tirée des Psaumes 136:33 où il a rappelé à l'assemblée présente l'amour et la miséricorde de Dieu envers son peuple.

(www.rtnb.bi)

Le Président du Sénat apporte son soutien à la construction du marché moderne de Rubirizi



hagera a demandé aux éleveurs et à l'administration de veiller au strict respect de la stabulation permanente pour éviter la propagation de la fièvre de la vallée du Rift.

Le Président du Sénat Le Très Honorable Emmanuel Sinzohagera Emmanuel Sinzohagera a exhorté les jeunes et les femmes à monter des projets générateurs des revenus éligibles dans les banques qui leur sont créés comme

Le Président du Sénat burundais Très Honorable Emmanuel Sinzohagera Emmanuel Sinzohagera en compagnie de son épouse s'est joint samedi le 28 mai 2022 à la population de Rubirizi commune Mutimbuzi en province de Bujumbura dans les travaux de développement communautaire de pavage du marché moderne de Rubirizi.

Dans son message à la population de Rubirizi, le Président du Sénat Très Honorable Emmanuel Sinzohagera Emmanuel Sinzohagera a salué l'engagement de la population à se construire un marché moderne et lui suggère de valoriser cette infrastructure en y écoulant sa production au lieu d'aller vendre dans les marchés de la capitale économique Bujumbura.

Le Très Honorable Emmanuel Sinzohagera Emmanuel Sinzohagera a appelé la population de Bujumbura à s'atteler aux travaux de développement et à sauvegarder les infrastructures publiques. Aux natifs de soutenir les initiatives de l'administration dans tous les domaines de la vie provinciale.

Au moment où le Burundi fait face à la maladie de la fièvre de la vallée du Rift, le Président du Sénat Le Très Honorable Emmanuel Sinzohagera a appelé la population de Bujumbura à s'abstenir de la consommation de la viande des bovins et autres ruminants pour se protéger des conséquences de ce fléau qui sont nuisibles à la santé humaine. Emmanuel Sinzo-

la Banque d'Investissement de Jeunes (BIJE) et la Banque d'Investissement et de Développement pour les Femmes (BIDF) pour bénéficier des financements sans fonds de garantis car le gouvernement du Burundi leur a également créé le fonds de garanti.

Le Très Honorable Emmanuel Sinzohagera Emmanuel Sinzohagera a rappelé aux jeunes que le gouvernement du Burundi n'a plus d'emploi à offrir que c'est à eux de profiter des opportunités offertes pour créer de l'emploi.

Le Président du Sénat Le Très Honorable Emmanuel Sinzohagera Emmanuel Sinzohagera a promis une contribution de 100 sacs de ciment et les députés élus dans la circonscription de Bujumbura quant à eux ont promis 50 sacs de ciment pour parachever les travaux de construction de ce marché qu'ils souhaitent inaugurer comme œuvre dédiée au 60ème anniversaire de l'indépendance du Burundi

(www.rtnb.bi)

Les travaux de réhabilitation de la route Gitaza-Rumonge en passe de redémarrer

Le jeudi 02 juin 2022, le Premier Ministre de la République du Burundi, SE Alain Guillaume Bunyoni a rencontré à Rutumo en commune Bugarama dans la province de Rumonge, toutes les parties prenantes à la réhabilitation et au réaménagement de la RN3 sur le tronçon Gitaza-Rumonge de 45km pour analyser les défis qui ont retardé pendant plus de 8 mois le début des travaux.



Reconnaissant que la polémique des tarifs d'indemnisation non actualisés a alimenté ce retard et qu'actuellement cette question a été résolue par la récente ordonnance ministérielle qui a revu à la hausse les tarifs d'indemnisation jusqu'au quadruple, tous les intervenants ont été unanimes que les travaux redémarrent dès le 9/6/2022.

Après avoir accordé la parole à tous ces intervenants, il a été constaté que les travaux ont été bloqués par la question d'indemnisation des biens qui sont dans l'emprise de la route et ceux du site kibozi d'extraction de la latérite que la société SOGEA SATOM va utiliser dans le compactage de la route pour exécuter les travaux de réaménagement et de réhabilitation de cette chaussée.

Le premier Ministre Alain Guillaume Bunyoni a exhorté toutes les parties concernées par l'octroi des indemnités à la population qui est dans l'emprise des dix premiers km de travailler d'arrache-pied pour que les procès-verbaux cosignés avec les propriétaires des biens parviennent à la société SOGEA SATOM le 9 juin 2022 afin qu'elle débute les travaux.

Le 1er Ministre S.E Alain Guillaume Bunyoni a fait savoir qu'une mission d'inspection de la primature va effectuer une visite la semaine du 16 juin 2022 pour s'enquérir de la mise en œuvre de la petite feuille de route convenue.

Le 1er Ministre a recommandé à l'administration de traquer et de traduire en justice la population qui

triche lors des recensements des biens à indemniser probablement en complicité avec les chefs locaux en continuant à y exercer des travaux qui augmenteraient les indemnités.

Le 1er Ministre a également recommandé à tous les concessionnaires des équipements dans l'emprise de la RN3 de déménager dans les délais convenus sur le tronçon restant de 35 km pour ne pas freiner les travaux qui vont bientôt débiter.

Le Premier Ministre a enfin recommandé au Ministère des infrastructures via l'Agence Routière du Burundi de chaque fois livrer des études de projets bien actualisés en faisant le recours aux spécialistes des statistiques car il a été récemment constaté que les avenants sont loin supérieurs aux prévisions, à la société SOGEA SATOM de livrer une œuvre de qualité et durable étant donné qu'ils en sont capables et à l'ARB de lancer des alertes précoces, une fois qu'il s'observe des irrégularités ou des imperfections avant que la situation ne dégénère.

Avant pris part à cette rencontre les administratifs de la localité, les hauts cadres de la primature, du Ministère ayant les infrastructures publiques dans ses attributions, du Ministère de l'intérieur, du développement communautaire et de la sécurité publique, du Ministère des finances, de la société gagnante du marché d'exécution des travaux SOGEA SATOM et de la maison de surveillance. (www.rtnb.bi)

Lancement des plateformes provinciales et communales de sécurité alimentaire



Le jeudi 02 juin 2022, le Ministre de l'intérieur, du développement Communautaire et de la Sécurité Publique CPC Gervais NDIRAKOBUCA a procédé en province de Gitega, au lancement officiel des plateformes provinciales et communales de sécurité alimentaire et nutritionnelle couplé avec la diffusion de la feuille de route nationale pour le renforcement des systèmes alimentaires au Burundi.

Le Ministre de l'Intérieur, du Développement local et de la Sécurité, CPC Gervais NDIRAKOBUCA a annoncé dans son discours de circonstance que les plateformes provinciales et communales de la sécurité alimentaire de nutrition viennent répondre en grande partie au souci du Gouvernement de matérialiser sa vision holistique pour une complémentarité des actions en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et une canalisation des efforts des divers intervenants.

Selon le Ministre, la multiplicité des intervenants et des secteurs nécessaires pour l'atteinte des résultats durables en matière de nutrition, justifie avec plus d'acuité la mise en place d'un système de coordination et de suivi - évaluation efficace.

Le lancement officiel des Plateformes Provinciales et Communales de sécurité alimentaire et de nutrition

est le couronnement de multiples efforts. Ici le ministre de l'intérieur a énuméré quelques-uns comme des textes réglementaires de référence qui ont été élaborés, discutés et validés par les organes habilités de la Plateforme.

Le Ministre CPC Gervais NDIRAKOBUCA a exhorté les Gouverneurs de Provinces et tous les Administrateurs communaux à

adopter des attitudes beaucoup plus pragmatiques et managériales, afin de mieux coordonner les actions à l'échelle nationale.

Les diverses interventions des services gouvernementaux et des projets conjoints multi acteurs doivent être synergiques, se compléter et converger vers l'inversion de la tendance de la situation nutritionnelle afin de briser définitivement les cercles vicieux inter-générationnels liés aux problèmes nutritionnels, a-t-il ajouté.

Au cours du lancement des plateformes provinciales et communales de sécurité alimentaire et de nutrition, le Ministre a procédé à la diffusion officielle de la feuille de route nationale pour le renforcement des systèmes alimentaires au Burundi, un document vivant, aligné aux politiques nationales et aux stratégies sectorielles.

Comme l'a souligné le Ministre de l'intérieur, du développement communautaires et de la sécurité publique, le document de la feuille de route contient des pistes d'actions réformatrices pour la transformation des systèmes alimentaires de la « fourche à la fourchette » et de « l'étable à la table ». (www.rtnb.bi)

Lacement de la passation du concours national pour accéder à l'école post-fondamental

Le Ministre de l'éducation nationale et de la recherche scientifique François Havyarimana a procédé mardi le 31 mai 2022, au lancement de la passation du concours national de certification et d'orientation au post fondamental édition 2022. Le lancement a eu lieu au lycée communal de Nyabibuye, en commune Shombo de la province Karusi.

Selon le Ministre en charge de l'éducation nationale, 72313 candidats au niveau national passent le concours dans 920 centres de passation avec 2200 surveillants. Le nombre de correcteurs est aussi estimé à plus de 2200.

En marge des activités de supervision de la passation du concours national en province Karusi, le ministre François Havyarimana a effectué une visite au centre de formation professionnelle de Rusi en construction en commune Shombo.

Après la visite guidée du chantier de ce centre, le Ministre de l'éducation nationale et de la recherche scientifique a indiqué qu'il a constaté que le person-



nel chargé des constructions travaille d'arrache-pied pour terminer les travaux au plus vite possible. Il a fait savoir que selon les estimations, jusqu'au mois de septembre 2022, les travaux seront déjà terminés. AU début de l'année scolaire prochaine, ces bâtiments seront prêts pour ac-

cueillir les élèves, a-t-il ajouté. Le Ministre François Havyarimana a expliqué que ce centre de formation professionnelle de Rusi est un centre important pour le pays où les jeunes pourront apprendre beaucoup de métiers.

Le Ministre ayant l'éducation nationale dans ses attributions a souligné que les élèves vont être logés dans ce centre, une valeur ajoutée pour la province Karusi, a-t-il précisé.

Seront admis à ce centre de formation professionnelle, les élèves qui auront terminé l'enseignement post fondamental et les lauréats des universités qui voudraient apprendre différents métiers, a conclu le Ministre de l'éducation nationale et de la recherche scientifique François Havyarimana. (www.rtnb.bi)

L'Ombudsman soutient la construction de L'ECOFO Ntobwe

Le mercredi 11 mai 2022, l'Ombudsman du Burundi Honorable Édouard Nduwimana s'est joint à la population dans les travaux de construction du bloc administratif de l'Ecole fondamentale Ntobwe, en commune et province Gitega, une école qui compte 18 salles de classes. Il s'agit de nouveaux bâtiments parce que l'Ecofo Ntobwe était hébergé dans les locaux de l'Eglise modeste unie de la localité. La construction de ces nouveaux locaux de l'Ecofo Ntobwe a été initiée par les natifs, dont l'actuelle se-



crétaire provincial du parti Cndd-Fdd, le député Georges Nshimirimana.

L'Ombudsman du Burundi Honorable Édouard Nduwimana a saisi cette occasion pour remercier tous ceux qui ont joué un rôle dans la construction de l'ECOFO Ntobwe, notam-

ment la FENACOBU qui a donné beaucoup de moyens financiers, la commune Gitega, les natifs qui ont mobilisé la population et l'Église Méthodiste Unie qui a donné le terrain. Édouard Nduwimana a donné une contribution de deux millions de francs burundais.

C'était pour l'Ombudsman une occasion de saluer cette synergie qui prouve que quand il y a la paix et la cohésion, les gens peuvent réaliser des projets de grande envergure. Honorable Édouard Nduwimana a particulièrement félicité l'Eglise méthodiste unie, non seulement pour avoir libéré le terrain pour la construc-

tion de l'Ecofo Ntobwe, mais aussi pour avoir réussi à surmonter les problèmes internes. Il a invité les autres églises à faire de même, au lieu de s'enliser dans des querelles alimentées par des intérêts personnels. (www.rtnb.bi)

L'Ombudsman burundais soutient les projets de développement de sa commune natale Gahombo

Le mardi 31 mai 2022, l'Ombudsman de la République du Burundi Edouard Nduwimana a effectué une descente dans sa commune natale de Gahombo en province de Kayanza, dans le cadre de soutenir les projets de développement de cette commune.

Edouard Nduwimana a d'abord volé au secours des membres du parti CNDD-FDD de la commune Gahombo en leur octroyant 40 tôles et une enveloppe de 500 mille BIF pour couvrir une partie de la toiture de la permanence communale de ce parti qui avait été emportée par des pluies torrentielles.

L'Ombudsman Edouard Nduwimana a également octroyé 40 houes et prêté un terrain de 3ha à la coopérative Sangwe de Businde dont il est membre d'honneur, pour lui permettre d'élargir ses champs et augmenter la production afin de se développer.

Dans ce même cadre de soutenir les projets de développement, il a donné une contribution de 500 mille BIF pour finaliser les travaux de construction du bureau collinaire Nyagatobo-Businde.

Dans son message à la population de Gahombo, Edouard Nduwimana a salué les efforts fournis par les administratifs à la base dans les projets de développement. Il se réjouit également de la solidarité des natifs dans le soutien de ces efforts des administratifs à la base dans les projets initiés par la population. Et de demander à la population de sauvegarder la paix et la sécurité, socle du développement durable, à rester soudée pour renforcer la cohésion sociale et à cohabiter pacifiquement dans la diversité d'opinion et



d'obédience politique.

Il a appelé les personnes qui n'ont encore adhéré aux coopératives à emboîter le pas aux autres pour ne pas rester en arrière dans le développement car l'union fait la force, ajoutant qu'il a été prouvé que les coopératives renforcent la cohésion sociale.

Il a exhorté la population de Kayanza à éviter le gaspillage de la récolte mais plutôt à profiter utilement cette période de la saison sèche en pratiquant l'irrigation collinaire.

L'Ombudsman Edouard Nduwimana a demandé aux responsables administratifs à se préparer à l'encadrement des élèves qui vont bientôt débiter les vacances pour qu'ils contribuent aux travaux de développement communautaires. (www.rtnb.bi)

La célébration de la Journée Africaine à Bujumbura



Dans la soirée du 25 mai 2022, la Commission de l'Union Africaine pour la Région des Grands Lacs et le Burundi a organisé un cocktail pour la célébration de la journée de l'Afrique. Les Ambassadeurs des Etats membres de l'Union Africaine accrédités au Burundi étaient présents à cet événement de même que d'autres Diplomates accrédités au Burundi, les représentants de la société civile ainsi que le Secrétaire Permanent au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement Monsieur Ferdinand BASHIKAKO qui a représenté le Gouvernement du Burundi. Dans son discours, le représentant du Président de la Commission Africaine pour la Région des Grands Lacs et le Burundi Monsieur Gonzague-Patrick H. Balagizi qui a relaté le message du Président de la Commission de l'Union Africaine Monsieur Moussa FAKI MAHAMAT a dit que la date du 25 mai porte en elle un double pouvoir d'évocation. Au plan mémoriel, elle replonge dans la fraîcheur juvénile des premiers moments de l'Organisation de l'Unité Africaine. Au niveau géopolitique et institutionnel, elle interroge en permanence sur la capacité individuelle et collective à construire l'Afrique alors rêvée par nos pères fondateurs. Dans la trajectoire de son évolution, l'Organisation de l'Unité Africaine s'est muée en Union africaine, manifestant ainsi une rupture de paradigme pour cause d'ajustement stratégique et d'efficacité opérationnelle avec pour seul objectif de donner corps et consistance à « l'Afrique que nous voulons ». Plus que par le passé, les défis sont toujours plus nombreux et parfois plus complexes, rendant plus ardue la tâche de les relever avec succès.

L'Afrique est, depuis une dizaine d'années confrontée aux défis du terrorisme, de l'extrémisme violent et de la criminalité transnationale (trafic d'êtres humains, de drogue, d'armes). A toutes ces contraintes s'ajoute la crise économique qui s'abreuve du fardeau de la dette, de la crise climatique et énergétique qui, elle-même retentit sur les prix des denrées alimentaires à travers le coût exorbitant du transport, tandis que la crise sanitaire consécutive à l'apparition

de la covid-19, affaiblit les capacités de production des différents agents économiques.

Face à tous ces défis, l'Union Africaine a réagi rationnellement à travers une série d'actions et une production normative abondante déclinée en décisions, conventions et en stratégies définissant les mécanismes d'action en vue de parvenir aux objectifs souhaités : la courageuse réforme institutionnelle de l'Union Africaine engagée depuis 2016 et dont le but est d'améliorer la gouvernance de l'institution et faire un acteur clé dans le multilatéralisme, la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAF) entrée en vigueur en 2021, qui fait de l'Afrique le plus grand marché commun du monde et constitue un accélérateur de l'intégration continentale, la volontarisme et la solidarité se sont manifestés de manière éclatante face à la survenue de la pandémie de la covid-19, l'Union Africaine a pris une série d'initiatives dont la plus importante est le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) et elle s'est attelée répondre, autant que ses moyens le permettent, aux préoccupations concernant la santé, l'éducation, les infrastructures, énergie, sciences et la recherche, secteurs dont la promotion et la réalisation sont les conditions nécessaires du développement de l'Afrique.

La mise en commun raisonnée de toutes les énergies et les ressources géographiquement dispersées sortira une nouvelle Afrique « L'Afrique que nous voulons » ainsi que l'identification et la relève sans complaisance les maux qui plombent les actions et entravent la mise en œuvre effective des décisions, des



stratégies et des instruments indiqués afin de leur apporter le traitement approprié.

Selon Madame Kgomotso Jolobe, l'Ambassadeur de l'Afrique du Sud au Burundi qui a pris la parole au nom du Doyen du Corps Diplomatique, General Major Matayo Kyaligonza, Ambassadeur de l'Ouganda au Burundi, en rémission à domicile et au nom du Groupe des Ambassadeurs Africains accrédités au

Burundi, la rencontre pour célébrer la création de l'organisation de l'Unité Africaine(OUA) le 25 mai 1963, est un moment historique rappelant la période où l'Afrique a revendiqué sa propre histoire afin de diriger collectivement son peuple vers la liberté, la paix et la prospérité. Les Africains continuent de réaliser la valeur de leur objectif commun afin de réaliser l'Afrique qu'ils veulent sous la bannière de l'Union Africaine qui dirige les initiatives cruciales du continent Africain.

Pour Monsieur Ferdinand BASHIKAKO, Secrétaire Permanent au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement qui a représenté le Gouvernement, la date du 25 mai considérée comme la journée mondiale de l'Afrique est un moment de joie, de la fierté, et de reconnaissance des efforts fournis par les leaders africains de l'époque, d'une part et elle est d'autre part une opportunité de méditation et de prise de conscience afin de prendre en main le destin du continent africain. Dans cinquante-neuf ans de naissance, l'Afrique a pu réaliser tant de choses notamment pour attendre son vœu de construire une Communauté Economique Africaine permettant la libre circulation de personnes, des biens et des capitaux grâce notamment à la mise en œuvre des projets phares de l'Agenda 2063 de l'Union Afri-

caine-Afrique que nous voulons.

L'Unité et la solidarité recherchées au moment de la création de l'OUA devrait être une réalité pour tout africain. L'Afrique doit avoir une voie dans les fora internationaux pour des questions d'intérêts communs et elle doit amorcer son unité politique et des progrès sociaux culturels.

Monsieur Ferdinand BASHIKAKO a saisi cette opportunité pour demander à tout un chacun de conjuguer ses efforts afin de participer à l'inclusion des jeunes africains pour qu'ils contribuent efficacement au relèvement de leurs pays respectif en particulier et de l'Afrique en général. Au nom du Gouvernement de la République du Burundi, le Secrétaire Permanent a réitéré ses remerciements à l'Union Africaine pour son soutien indéfectible qu'elle a manifesté à son égard dans les moments difficiles jusqu'à l'aboutissement de la levée des sanctions par les partenaires internationaux à savoir : l'Union Européenne l'Organisation Internationale de la Francophonie, les USA et les Nations Unies.

Cette soirée a été agrémentée par le partage des repas de chaque pays membres de l'Union Africaine accrédités au Burundi, celui du pays hôte ainsi que la musique de l'ensemble du continent.

(Rédaction-MAECD)

Table Ronde Nationale sur l'Education à la Paix



Le mardi le 31 mai 2022, l'Ambassadeur Bernard NTAHIRAJA, Coordonnateur National du Mécanisme de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs(CIRGL) a procédé à l'ouverture des travaux de la table ronde sur « l'Education à la Paix », à Bujumbura, King's Conference Center.

Dans son discours, Madame Flaviana Charles MAYUTTA, Directrice du Programme Genre, Femmes et Enfants à la CIRGL, Représentant du Secrétaire Exécutif de la CIRGL a rappelé qu'au mois de février

2022, que les experts en éducation à la paix se sont rencontrés dans un atelier de formation, qui a été riche d'enseignements et de partage d'expériences.

Madame Flaviana Charles MAYUTTA a fait savoir qu'il est de notoriété publique que la région des Grands Lacs a été le théâtre de nombreux conflits violents par le passé, tant à l'intérieur des pays qu'au-delà des frontières. Par conséquent, ces forces maléfiques pour la région nécessitent une approche régionale pour y mettre fin. Cette approche est conforme au mandat et à la mission de la CIRGL tels que définis dans le PACT sur la paix, la sécurité, la stabilité et



le développement dans la région des Grands Lacs.

Selon le Représentant du Secrétaire Exécutif, cette table ronde du Burundi, qui vient après celle de l'Ouganda, du Rwanda et de la République Démocratique du Congo, illustre la coopération entre les pays et entre les différents partenaires impliqués dans la promotion de la paix et de la stabilité dans la région. Elle est l'aboutissement des efforts de la CIRGL pour promouvoir la paix et la sécurité dans la région des grands lacs à travers la mise en œuvre par le Projet d'Education à la Paix de son approche régionale globale de la paix et de la sécurité. Elle est également le prélude à une Table Régionale conjointe avec le Projet de Médiation Interne, qui se prépare et se tiendra ici à Bujumbura, réunissant les acteurs de la sous-région de la CIRGL.

Elle a souligné que la table ronde nationale faisant à un atelier de formation des experts en éducation à la paix qui a eu lieu est une activité importante qui vient appuyer les efforts du Gouvernement de la République du Burundi, à asseoir les capacités recuises pour l'éducation continue à la paix et la sécurité dans la Région des Grands Lacs.

Madame Flaviana Charles MAYUTTA a ajouté qu'il faut trouver des réponses adéquates à toutes sources susceptibles de perturber la paix et apporter une contribution à la promotion de la paix dans la société, dans les écoles, lors des rassemblements religieux et prévenir les conflits et promouvoir la sensibilisation aux droits de l'homme.

Dans son allocution, l'Ambassadeur Bernard NTAHIRAJA a rappelé que l'éducation est l'arme redoutable pour changer le monde comme l'a souligné Nelson MANDELA. Il a ajouté que l'éducation à la paix est l'arme redoutable pour pacifier le monde afin de le

développer.

L'Ambassadeur Bernard NTAHIRAJA a rappelé que le projet de l'Education à la Paix relève des recommandations du sommet la CIRGL sur l'Education à la Paix tenu en 2016, dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte sur la Paix, la Sécurité, la Stabilité et le Développement dans la Région des Grands Lacs, signé à Nairobi, en décembre 2006 qui répond à l'impératif d'apporter une contribution à la paix, au passage progressif d'une culture de la violence à la culture de paix, dans le but de prévenir les conflits violents et à faire connaître les droits de l'homme dans la société ainsi que de favoriser la coopération entre les pays touchés par des conflits et l'instabilité.

Le projet d'éducation à la paix est un projet régional qui est mis en œuvre dans chacun des quatre pays pilotes à savoir le Burundi, la RDC, le Rwanda et l'Ouganda. L'organisation de cette table ronde est prévue dans chacun des pays pilotes. Elle vise notamment à donner une occasion aux acteurs de l'éducation de la paix de chacun des quatre pays pilotes d'échanger et d'étendre leur réseau, de sensibiliser les parties prenantes sur l'importance de l'éducation pour la paix et renforcer l'engagement des acteurs de l'éducation pour la paix, des parties prenantes et des décideurs à renforcer l'éducation pour la paix dans leurs pays.

Au Burundi, l'éducation à la paix est une réalité. L'Ambassadeur Bernard NTAHIRAJA a salué à cet effet les activités de moralisation, surtout de la jeunesse, sous le leadership de Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE, Président la République du Burundi qui occupent une place de choix dans l'éducation à la paix, au respect d'autrui et patriotisme.

La prochaine table ronde régionale des quatre pays pilote et d'autres partenaires, prévue dans un proche avenir se tiendra aussi au Burundi.

(Rédaction-MAECD)

Le Comité Consultatif Permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique Centrale commémore son 30^{ème} anniversaire

Du 23 au 25 mai 2022, à l'amphithéâtre No 350 de l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC), créé en 1971, à Yaoundé, le Comité Consultatif Permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique Centrale a commémoré son 30^{ème} anniversaire au service des

activités des Etats du Comité Consultatif Permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique Centrale. Ce comité a été mis en place le 28 mai 1992 par le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies (ONU), conformément à la Résolution 46/37 B adoptée le 6 Décembre 1991 par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations

Unies (ONU). Ce comité est une réponse à une demande formulée le 28 novembre 1986 par les pays membres de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC), qui souhaitent disposer d'un outil permettant de faire face aux nombreux conflits auxquels ils étaient confrontés depuis 1980.

Ce comité a un bureau communément appelé Bureau Régional des Nations Unies pour l'Afrique Centrale comme Secrétariat. Auparavant, cette mission incombait au Centre Régional des Nations Unies pour la Paix et le Désarmement en Afrique Centrale (UNREC). Ce comité a essentiellement pour mission de mener des « activités de reconstruction et de renforcement de la confiance entre ses Etats membres, notamment par des mesures de confiance et de limitation des armements ». Dans 30 années de vie, on reconnaît que le Comité Consultatif Permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique Centrale a atteint ses objectifs. En dépit de la réforme de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC), Ce comité reste un laboratoire pour la commission dans l'architecture de paix et de la sécurité en Afrique Centrale.

Ce comité a pu réaliser plusieurs mécanismes et instruments en faveur de la paix et de la sécurité en

Afrique Centrale. Il s'agit spécialement : de la Convention de l'Afrique Centrale pour le contrôle des Armes Légères et de Petit Calibre, de leurs munitions, et de toutes pièces et composants pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage approuvée le 30 avril 2010 lors de la 30^{ème} réunion de l'UNSAC tenue à Kinshasa, en République Démocratique du Congo ; du pacte de non-agression signé à Yaoundé le 08 juillet 1996 par les chefs d'Etats et de gouvernement d'Afrique Centrale ; du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale (COPAX) ; du Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique Centrale (1999) ; du Parlement de la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC), qui est régi par une Convention datée du 24 juin 2008.

Dans cette célébration, le Burundi a été représenté par Madame Domitille NDIKURIYO, Directrice de la Promotion des Migrants au sein du Ministère des Affaires Etrangères et de Coopération au Développement. **(Rédaction-MAECD)**

53^{ème} réunion du Comité consultatif sur les questions de sécurité en Afrique Centrale

Le lundi 30 mai 2022, le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique Centrale (UNSAC) a entamé ses travaux au Ministère des Relations extérieures avec les points focaux des Etats membres, en présence des représentants de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC). Dans le cadre de rendre l'ordre du jour des travaux de l'UNSAC davantage dynamique, les acti-

tivités de la 53^{ème} réunion de l'UNSAC ont commencé par un colloque international organisé du 23 au 24 mai à l'Institut des Relations International du Cameroun (IRIC) sur le thème : Paix et sécurité en Afrique centrale : regard rétrospectif et prospectif sur 30 ans de l'UNSAC au service de la diplomatie préventive.



Ce comité a poursuivi la réunion le 31 mai au Palais des Congrès de Yaoundé, au Cameroun. Jusqu'au 02 juin, les experts évalueront alors la mise en œuvre des recommandations de la précédente session tenue à Libreville, au Gabon, en novembre 2021, et échangeront des informations et des analyses sur la situation géographique et sécuritaire de la sous-région. Les sujets qui ont été abordés concernent entre autre l'implication des citoyens dans la gestion des

crises, le renforcement du financement des activités du comité, etc.

Les points à l'ordre du jour sont entre autres les récents développements politiques et institutionnels ainsi que les enjeux liés à la gouvernance, aux processus électoraux, à la situation humanitaire, aux

droits de l'homme et à la sécurité intérieure et transfrontalière, et l'impact des discours de haine sur la paix et la sécurité. Une présentation sur ce sujet qui constitue l'une des principales préoccupations actuelles des pays membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique Centrale a été prévue. Elle sera complétée par le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique Centrale et son secrétariat (bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique Centrale).

Dans cette perspective, la délégation camerounaise a proposé que le Comité envisage « la prise en compte des questions économiques et de développement durable dans son agenda dans la mesure où de nombreux trafics qui alimentent la violence et les conflits dans la sous-région (ressources naturelles, drogue, armes, etc.) relèvent aussi de cette dimension ».

Les participants au colloque de Yaoundé prônent une

augmentation du budget alloué à ses activités par le Secrétariat général de l'Organisation des Nations Unies ainsi que le paiement effectif et à temps, par les Etats membres, de leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale. Ils ont également évoqué l'importance de la « recherche de nouvelles sources de financement », responsabilité qui, de leur point de vue, devrait être confiée au Secrétariat du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique Centrale. En fin, le 4 juin, le stade militaire de Yaoundé accueillera les activités y relatives, notamment un mini tournoi de football, une foire gastronomique et une exposition.

Dans cette session, le Burundi a été représenté par Monsieur l'Ambassadeur Alexis NTUKAMAZINA, Conseiller Politique au Cabinet du Ministère des Affaires Etrangères et de Coopération au Développement. (Rédaction-MAECD)

Le Bureau de l'Ambassade du Royaume-Uni au Burundi célèbre le 70^{ème} anniversaire de sa Majesté la Reine Elisabeth II



Ce 1^{er} juin 2022, le Bureau de l'Ambassade du Royaume-Uni au Burundi a organisé la célébration du 70^{ème} anniversaire de Sa Majesté la Reine Elisabeth II (PLATINUM JUBILEE). Dans son mot de circonstance l'Ambassadeur du Royaume Uni au Burundi Son Excellence Monsieur Omar Talah Ali Daair a fait savoir que c'est la première fois que ces cérémonies sont organisés depuis 2019. Il a fait savoir qu'au cours de ces dernières années le monde a connu de nombreux défis notamment la crise sanitaire (COVID 19), la guerre entre la Russie et l'Ukraine qui a causé la flambé des prix de certains produits, etc. L'Ambassadeur apprécie le renforcement des relations entre le Royaume Unie et le Burundi malgré les difficultés connues au monde

entier Il a fait savoir que le Royaume Uni remercie le Gouvernement du Burundi pour sa contribution au maintien de la paix dans le monde.

Le Secrétaire Permanent au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement



Monsieur Ferdinand BASHIKAKO qui a représenté le Ministre dans ces cérémonies, a adressé, au nom de du Ministre et en son nom propre, ses vives et chaleureuses félicitations à sa majesté la Reine Elisabeth II et à son peuple. Il a annoncé que le gouvernement du Burundi reconnaisse la contribution du Royaume Uni dans certains secteurs de la vie du pays.

En effet, dans le cadre de la coopération bilatérale entre nos deux pays, certains programmes sont exécutés à travers les ONG britanniques opérant sur le terrain burundais essentiellement dans les secteurs des infrastructures sociales de base, du genre et de l'inclusion sociale, de l'éducation et de la santé, de lutte contre le VIH/SIDA, de l'aide aux orphelins et aux enfants vulnérables ainsi qu'au volet humanitaire. La fermeture du Bureau de DFID (Department for International Development) au Burundi en 2012 suite à la révision globale des programmes bilatéraux de celui-ci a certes laissé en émoi les communautés burundaises bénéficiaires de ces programmes, a laissé entendre Monsieur Ferdinand BASHIKAKO. Mais il a rassuré que malgré cela on ne pourrait pas parler d'échec au niveau de coopération. L'espoir le plus ardent est qu'une réévaluation globale de la situation

qui a conduit à cette décision soit menée dans un esprit constructif et solidaire et dans le dialogue qui caractérise l'entente mutuelle et la vision commune de l'avenir du monde, a-t-il ajouté.

Le Secrétaire Permanent au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement a par après partagé l'expérience du Burundi dans le domaine de la gouvernance. Il a indiqué qu'après avoir recouvré la paix et la stabilité, le Gouvernement du Burundi sous le leadership du Président de la République SE Evariste NDAYISHIMIYE s'est engagé dans le combat contre la pauvreté pour pousser notre chère patrie vers le développement durable, malgré les défis auxquels il fait face comme la plupart des pays en développement. Il a fait savoir que pour y arriver SE Monsieur le Président de la République a pris comme cheval de bataille, la bonne gouvernance, la lutte contre le fléau de la corruption et de malversations économiques.

Notons en terminant que diverses personnalités étaient présentes dans ces cérémonies de Jubilé de Platine de Sa Majesté la Reine Elisabeth II du Royaume Uni. **(Rédaction-MAECD)**

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat

COMMUNIQUE DE PRESSE N°10 DE LA REUNION DU CONSEIL DES
MINISTRES DU MERCREDI 01 JUIN 2022

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 01 juin 2022, à Gitega, sous la présidence de son Excellence Monsieur le Président de la République, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE.

Après la présentation de l'ordre du jour, Son Excellence le Président de la République a invité le Premier Ministre à présenter la synthèse des observations issues de la réunion préparatoire du Conseil des Ministres qu'il a lui-même présidée le lundi 30 mai 2022, et qui était consacrée à l'analyse des mêmes dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Après restitution par le Premier Ministre au Président de la République, les dossiers analysés sont les suivants :

1. **Projet de loi portant fixation du budget général de l'Etat, Exercice 2022/2023**, présenté par le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique.

Le projet de loi de finances 2022/2023 est préparé dans un contexte particulier de mis en œuvre des réformes en matière de gestion des finances publiques, visant la migration de budget - moyen vers le budget- programme. Pour l'Exercice 2022/2023, le projet de budget de l'Etat est donc transitoire avec une budgétisation axée sur les résultats où les allocations budgétaires se font sur base des projets/programmes/activités bien planifiés pour pouvoir migrer totalement vers une budgétisation en « mode programme » à partir de l'Exercice budgétaire 2023/2024.

Cette façon de budgétisation sous-entend que les crédits budgétaires alloués aux activités à travers le Plan de Travail et Budget Annuel constituent un

investissement en capital qui va générer les intérêts en termes de résultats attendus.

Le projet de budget de l'Etat 2022/2023 qui marque la transition vers le budget programme introduit le Plan de Travail et Budget Annuel comme un outil de sa mise en œuvre. Pour ce faire, tous les ministères et institutions, les Administrations Personnalisées de l'Etat, les Etablissements Publics à Caractère Administratif, les Sociétés à Participation Publique et toutes les communes du pays ont préparé leurs prévisions budgétaires en indiquant les activités à réaliser avec des indicateurs objectivement vérifiables, pour permettre le suivi et l'évaluation des résultats escomptés à une échéance trimestrielle.

Dans le cadre de la transparence et de la traçabilité budgétaire 2022/2023, les recettes qui étaient collectées par les Administrations Personnalisées de l'Etat, les Etablissements Publics à Caractère Administratif et autres services publics fonctionnant sur base des subsides de l'Etat rentrent dans la fiscalité gérée par l'Office Burundais des Recettes.

Dans le domaine de l'agriculture et l'élevage, le projet de budget 2022-2023 met un accent particulier sur le financement de l'accroissement de la production agropastorale à travers la subvention des engrais organo-minéraux et la production des semences sélectionnées, le programme de repeuplement du cheptel bovin en faveur de la population regroupée en coopératives agro-pastorales.

Pour encourager les producteurs, un prix d'achat rémunérateur de la production sera fixé pour trouver des solutions durables liées aux problèmes de la gestion des récoltes.

Dans le domaine des infrastructures économiques et sociales, en matière de transport, la construction du chemin de fer reliant Uvinza-Malagarazi-Musongati-Gitega a été hautement privilégiée.

Dans le souci de financer les projets de développement et l'emploi des jeunes, le Gouvernement va octroyer des allocations au Programme d'Autonomisation Economique et d'Emploi des Jeunes et augmenter le capital dans la Banque d'Investissement pour les Jeunes et le Fonds d'Impulsion, de Garantie et d'Accompagnement.

Le projet de budget 2022/2023 apporte un soutien financier consistant à la digitalisation des services publics qui est une réforme de modernisation de la collecte des recettes publiques.

Dans le but d'augmenter les recettes, d'importantes mesures sont prévues afin de s'assurer que l'objectif fixé soit atteint. Ainsi, l'OBR va poursuivre et entreprendre les actions suivantes :

- Le renforcement de la collecte des taxes sur les activités du secteur minier ;
- La prise des dispositions pour réduire le secteur informel à travers une fiscalité de proximité ;
- L'application rigoureuse de la loi concernant les dividendes à verser à l'Etat ;
- L'initiation de la révision des textes et la procédure d'octroi des exonérations;
- L'accélération du processus de recouvrement des arriérés par l'Office Burundais des Recettes ;
- La perception des recettes non fiscales, jusqu'aujourd'hui réalisée par les administrations en violation de la loi, sera effectuée par l'OBR ;
- L'amélioration des outils de collecte des recettes, en l'occurrence les lois révisées et l'infrastructure informatique au Commissariat des Douanes et Accises ;
- Le renforcement des mécanismes de lutte contre la corruption, la fraude, et la contre-bande ;
- L'amélioration des mécanismes d'élargissement de l'assiette fiscale ;
- L'informatisation de tous les services de l'OBR ;
- Le suivi rigoureux des remboursements de la TVA.

Pour cette année budgétaire 2022/2023, les recettes globales passent de 1 562,06 milliards de BIF en 2021/2022 à 2193,6 milliards de BIF en 2022/2023, soit une augmentation de 40,4%.

Quant aux charges, elles passent de 1 713,8 milliards de BIF dans le budget de l'Etat, Exercice 2021/2022 à 2 391,08 milliards de BIF dans le projet de budget de l'Etat pour l'Exercice 2022/2023, soit un accroissement de 39,5%.

Le déficit global du projet du Budget Général 2022/2023 s'élève à 197,4 milliards de BIF contre 151,8 milliards de BIF (2,02%) en 2021/2022, soit une hausse de 2,38 %

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'Exercice 2022/2023, il sera préparé et mis en œuvre un plan d'engagement trimestriel des dépenses élaboré à partir des Plans de Travail et Budget Annuel des ministères et institutions, et un plan de trésorerie glissant. Le Plan d'engagement trimestriel sera validé par le Conseil des Ministres.

Toutes les dépenses budgétaires devront être soumises à l'autorisation préalable du Ministre ayant les Finances dans ses attributions et exécutées en tenant compte des ressources disponibles.

Après échange et débat, le projet a été **adopté** avec comme recommandations de :

- Préciser que le paiement des frais scolaires et académiques ou toute autres transactions doit s'effectuer en monnaie locale ;
- Porter les frais de renouvellement des plaques IT à 300.000 FBu ;
- Les véhicules des Projets qui seront cédés à l'Etat après leur clôture doivent payer les frais de plaques comme les autres véhicules ;
- Loger toutes les rubriques budgétaires en rapport avec la construction des infrastructures au niveau du Ministère en charge des Infrastructures à partir de l'exercice budgétaire 2022/2023. Les ministères sectoriels sont tenus de faire des prévisions des constructions nécessaires et les envoyer au Ministère en charge des Infrastructures et assurer le suivi conjoint de l'exécution des projets ;
- Pour ce qui est du permis de conduire, appliquer la taxe de 100 000FBu d'autant plus que le contrat avec le partenaire qui était chargé de leur production a été clôturé;
- Continuer à détecter les placements effectués surtout dans les banques commerciales par les structures étatiques pour qu'ils soient inclus dans le budget de l'Etat ;
- Continuer à élargir l'assiette fiscale par l'identification d'autres sources;
- Procéder directement à la perception des taxes dans les compagnies de téléphonie mobile ;
- Ajuster le budget en tenant compte des taxes perçues dans la téléphonie mobile pour tenir compte des tarifs qui seront appliqués à la suite de l'adhésion du Burundi au réseau unique de communication de la Communauté Est Africaine à l'initiative « One Network Area » (ONA)
- Procéder au recouvrement forcé des fonds dus à l'Etat par les compagnies de téléphonie mobile
- Procéder à la révision de la loi régissant l'impôt sur le revenu pour élargir la catégorie des contribuables ;
- Bien étudier le système de collecte et de commercialisation des produits vivriers pour lutter contre la hausse des prix;

2. Note sur la participation de la BANCOBU au capital social de la Bourse du Burundi, présentée par le Ministre des Finances du Budget et de la Planification Economique.

Après la promulgation de la loi de 2019 régissant le marché des capitaux au Burundi et la loi de 2020 régissant l'Autorité de Régulation des Marchés des Capitaux au Burundi, les activités du Marché des Capitaux sont centrées sur la

Bourse. L'étape en cours actuellement concerne l'établissement et l'opérationnalisation de ce marché, en mettant en place une société mixte dénommée « Bourse du Burundi », dont le rôle sera de gérer le marché boursier, d'aider et de contrôler l'achat et la vente des titres.

La Bourse du Burundi sera établie en tant qu'entité commerciale, enregistrée en vertu du Code des Sociétés Privées et à Participation Publique.

En date du 01 décembre 2021, la Banque Centrale a écrit une correspondance à la BANCOBU pour demander sa souscription au capital social de la Bourse au Burundi. La même correspondance a été adressée à toutes les banques commerciales exerçant ces activités au Burundi.

Le Conseil d'Administration de la BANCOBU a voté pour la souscription de cinq cent millions de francs burundais (500 000 000 Fbu) sur un capital total de 2 500 000 000 Fbu.

Cette note a été préparée pour recueillir l'orientation du Conseil des Ministres ainsi que la non objection pour la suite des procédures.

A l'issue de l'analyse, le Conseil des Ministres **a donné son accord** pour que la BANCOBU participe au Capital Social de la Bourse du Burundi et de passer aux procédures suivantes.

3. Note sur le recensement national du patrimoine immobilier géoréférencé et digitalisé de l'Etat, présentée par le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique.

Cette note a été élaborée dans le but de mettre en œuvre les recommandations des retraites gouvernementales relatives à la bonne gestion du patrimoine de l'Etat, ainsi que le Plan d'Action du Gouvernement 2021-2022 qui a retenu entre autre le recensement national du patrimoine immobilier de l'Etat parmi les actions prioritaires.

Etant donné que le patrimoine de l'Etat couvre un champ très vaste (patrimoine immobilier, patrimoine financier et le patrimoine mobilier dont le matériel et engins roulant), le Gouvernement a jugé bon de commencer par le patrimoine immobilier de l'Etat (propriétés foncières et/ou immobilières) qui occupe une part très prépondérante dans l'économie du pays.

C'est dans ce cadre que le Ministère en charge des Finances, en collaboration technique avec l'ISTEEBU, vient de réaliser cette action.

Comme résultat, au total 17 545 immeubles ont été recensés. La majorité des immeubles est constituée des établissements scolaires ainsi que les bâtiments administratifs.

Les données issues du recensement font ressortir un nombre de 372 immeubles de l'Etat qui font l'objet de location.

Pour cette catégorie d'immeubles loués, le constat dégagé est que:

- La liste des immeubles loués n'est pas exhaustive, car certains gestionnaires en charge du patrimoine de l'Etat n'ont pas voulu communiquer l'effectif de ces immeubles et le montant réel perçu ;
- Les contrats des loyers établis ne sont pas conformes à la réglementation en vigueur ;
- Les recettes issues de la location ne sont pas directement versées sur le compte général du Trésor.;
- Les immeubles de l'Etat en location sont mal entretenus et les équipements mal maintenus.

Ce recensement constitue donc une base de données importante qui va permettre :

- La mise en œuvre aisée des actions en rapport avec la bonne gestion de ce patrimoine de l'Etat ;
- L'actualisation automatique des données sans faire recours à un autre recensement ;
- La consultation à tout moment et en temps réel des données souhaitées des composantes du patrimoine immobilier de l'Etat.

Pour une bonne gouvernance financière, ce travail devrait être complété par le recensement d'autres catégories du patrimoine de l'Etat, notamment le patrimoine financier, pour avoir des outils complets de base en vue de contribuer au développement de l'économie nationale. D'autres actions sont également nécessaires, notamment la création des services de gestion du patrimoine de l'Etat dans tous les ministères, afin de garantir la pérennité de ce travail.

Ce recensement constitue une base de données importante qui va permettre la prise en compte du patrimoine immobilier de l'Etat dans les comptes nationaux et qui changera d'une manière significative l'indice de développement humain de notre pays qui est souvent classé dans les pays les plus pauvres de la planète.

Après analyse, le Conseil des Ministres a **apprécié** le travail qui a été effectué et a formulé les observations et recommandations suivantes:

- Pour un suivi régulier des immeubles de l'Etat, il est nécessaire de faire une mise à jour annuelle de ces immeubles ;
 - Pour des immeubles se trouvant en mauvais état, il est nécessaire d'établir les responsabilités pour que l'Etat puisse prendre les mesures conséquentes;
 - Il faut procéder à la valorisation de tous les immeubles appartenant à l'Etat;
 - La réglementation qui fixe les tarifs de location des immeubles de l'Etat doit être mise application ;
 - Le recensement est à poursuivre pour avoir la situation complète du patrimoine de l'Etat.
4. **Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'Accord bilatéral sur la suppression de visas au profit des détenteurs de passeports diplomatiques ou de services entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire, signé le 17 mars 2022 à Alger,**
 5. **Projet de loi portant ratification entre le Gouvernement de la République de Turquie et le Gouvernement de la République du Burundi en vue d'éviter la double imposition et de prévenir la fraude fiscale en matière d'impôt sur le revenu**
 6. **Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'Accord Général de coopération entre le Gouvernement du Burundi et le Gouvernement de l'Etat d'Israël**

Ces trois projets ont été présentés par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement.

Ces trois projets ont pour but d'intensifier les liens d'amitié et de coopération, de renforcer davantage les relations bilatérales entre le Burundi et ces trois pays.

La ratification de **l'accord bilatéral sur la suppression de visas au profit des détenteurs de passeports diplomatiques ou de services entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire** facilitera la circulation des populations ressortissantes des parties à l'accord d'une part et la circulation intra-africaine des ressortissants du continent, d'autre part.

S'agissant de **l'accord entre le Gouvernement de la République de Turquie et le Gouvernement de la République du Burundi en vue d'éviter la double imposition et de prévenir la fraude fiscale en matière d'impôt sur le revenu**, il s'inscrit dans l'objectif de promouvoir les relations économiques et surtout d'améliorer la coopération en matière fiscale.

Cet accord constitue un cadre approprié de coopération économique et un instrument de base pour les échanges commerciaux, ayant l'intention d'éliminer la

- Pour un suivi régulier des immeubles de l'Etat, il est nécessaire de faire une mise à jour annuelle de ces immeubles ;
 - Pour des immeubles se trouvant en mauvais état, il est nécessaire d'établir les responsabilités pour que l'Etat puisse prendre les mesures conséquentes;
 - Il faut procéder à la valorisation de tous les immeubles appartenant à l'Etat;
 - La réglementation qui fixe les tarifs de location des immeubles de l'Etat doit être mise application ;
 - Le recensement est à poursuivre pour avoir la situation complète du patrimoine de l'Etat.
4. **Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'Accord bilatéral sur la suppression de visas au profit des détenteurs de passeports diplomatiques ou de services entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire, signé le 17 mars 2022 à Alger,**
 5. **Projet de loi portant ratification entre le Gouvernement de la République de Turquie et le Gouvernement de la République du Burundi en vue d'éviter la double imposition et de prévenir la fraude fiscale en matière d'impôt sur le revenu**
 6. **Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'Accord Général de coopération entre le Gouvernement du Burundi et le Gouvernement de l'Etat d'Israël**

Ces trois projets ont été présentés par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement.

Ces trois projets ont pour but d'intensifier les liens d'amitié et de coopération, de renforcer davantage les relations bilatérales entre le Burundi et ces trois pays.

La ratification de **l'accord bilatéral sur la suppression de visas au profit des détenteurs de passeports diplomatiques ou de services entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire** facilitera la circulation des populations ressortissantes des parties à l'accord d'une part et la circulation intra-africaine des ressortissants du continent, d'autre part.

S'agissant de **l'accord entre le Gouvernement de la République de Turquie et le Gouvernement de la République du Burundi en vue d'éviter la double imposition et de prévenir la fraude fiscale en matière d'impôt sur le revenu**, il s'inscrit dans l'objectif de promouvoir les relations économiques et surtout d'améliorer la coopération en matière fiscale.

Cet accord constitue un cadre approprié de coopération économique et un instrument de base pour les échanges commerciaux, ayant l'intention d'éliminer la

double imposition et de prévenir la fraude fiscale en ce qui concerne les impôts, sans créer de possibilités de non-imposition ou d'imposition réduite par l'évasion ou la fraude fiscale.

Pour ce qui est de l'**accord Général de coopération entre le Gouvernement du Burundi et le Gouvernement de l'Etat d'Israël**, les domaines de coopération dans le cadre dudit accord sont entre autre l'agriculture, la recherche et le développement, les questions économiques et fiscales, le commerce, la coopération technique et les autres domaines d'intérêt mutuel sur lesquels les deux Parties se conviendront.

Après échange et débat, les trois projets ont été **adoptés**.

7. Note d'information sur la plateforme « e-nama » intégrant l'interconnexion des membres du Gouvernement, présentée par la Ministre de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias.

Dans le souci de booster le secteur numérique, le Gouvernement du Burundi a élaboré et mis en œuvre la Politique Nationale de Développement des Technologies de l'Information et de la Communication depuis 2011.

Cette politique prévoit la digitalisation des institutions publiques.

La présente note met en exergue un projet qui vise l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans la gestion du processus de préparation des réunions du Conseil des Ministres.

Ce projet intègre le développement d'une plateforme de communication et d'échange de données entre les institutions du Gouvernement, et la gestion électronique des documents.

L'objectif recherché est d'optimiser le travail gouvernemental à travers l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour faire de ces outils, un puissant levier du développement socio-économique.

La Plateforme eNama qui est accessible en ligne sous le lien est l'une des solutions numériques que le Secrétariat Exécutif des Technologies de l'Information et de la Communication propose au Gouvernement afin de réduire toutes les dépenses liées au coût et au temps d'une part et d'améliorer le rendement du Conseil des Ministres avec la Politique « Zéro Papier ».

La note indique les moyens nécessaires pour aboutir à cet objectif.

Après échanges et débats, **les observations et recommandations** suivantes ont été formulées:

- Il faut améliorer la performance des réseaux locaux informatiques de tous les cabinets ministériels, et du Secrétariat général de l'Etat en plus de la superstructure (Présidence, Vice-Présidence et la Primature);
 - Les fonds nécessaires pour l'opérationnalisation de la plateforme « e-nama» intégrant l'interconnexion des Membres du Gouvernement proviendront du Fonds du Service Universel.
 - Le Secrétariat Exécutif des Technologies de l'Information et de la Communication est à soutenir dans les travaux de digitalisation des services du Gouvernement;
8. **Projet de décret portant adhésion du Burundi au réseau unique de communication de la Communauté Est Africaine à l'initiative « One Network Area » (ONA)**, présenté par les Services de la Présidence de la République.

Lors du 5^{ème} Sommet des Chefs d'Etat du corridor nord qui s'est tenue à Nairobi le 2 mai 2014, les Chefs d'Etat ont arrêté plusieurs directives visant à favoriser une intégration plus profonde au sein de la sous-région.

Reconnaissant que les charges roaming sont trop élevés pour le commerce et ont un impact sur l'intégration régionale et sur les tarifs des biens et services au sein de la sous-région, les Chefs d'Etat de la région Est - Africaine ont arrêté des mesures concrètes afin de réduire les coûts du roaming pour les citoyens, à travers une initiative baptisée « One Network-Area (ONA) / Zone à Réseau Unique de communications, dont la date limite de mise en œuvre était fixée à la fin de l'année 2014.

A titre de rappel, l'initiative de création d'une Zone à Réseau Unique de communication « ONA» au sein de la Communauté Est Africaine a été prise par les Chefs d'Etat de la région pour deux raisons majeures :

- Cultiver la coopération régionale entre opérateurs, régulateurs et gouvernements de la Communauté Est-africaine, en vue de faciliter et encourager les échanges de biens et services ;
- Résoudre le problème épineux de la cherté du roaming (service de communication en mode itinérance) au sein de la Communauté.

Lors des autres réunions qui ont suivi, le Burundi s'est engagée à implémenter le cadre roaming de la Communauté Est Africaine au plus tard le 30 juin 2022.

Il convient de souligner que parmi les membres de la Communauté Est Africaine, seul le Burundi n'a pas encore adhéré à ce projet, ainsi que la République Démocratique du Congo qui vient d'intégrer cette Communauté très récemment.

L'intérêt de mettre en œuvre le Cadre roaming de la Communauté Est Africaine sera important pour les citoyens burundais confrontés aux coûts élevés du roaming en général et du roaming régional en particulier. En intégrant le réseau unique de la Communauté Est Africaine, la communication deviendra plus facile et augmentera le trafic permettant une augmentation des taxes y relatives.

Il est proposé un projet de décret pouvant servir de base pour l'implémentation de ce projet au Burundi. Ce projet de décret indique que le tarif régional de détail est plafonné à 0,10 dollars américains par minute y compris les taxes applicables dans chaque pays de la Communauté Est Africaine, et le tarif inter opérateur pour la région est plafonné à 0,07 dollars américains par minute.

Après échanges et débats, le projet a été **adopté** moyennant quelques corrections de forme.

9. Note relative à la gestion des problèmes occasionnés par le non respect des textes légaux par certains Responsables des Etablissements d'enseignement fondamental, post fondamental et universitaire, présenté par le Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique.

Les établissements d'enseignement fondamental, post fondamental et universitaires sont régis par des textes légaux que les responsables doivent impérativement respecter.

Cependant, Certains d'entre eux, par mauvaise foi ou par ignorance, ne les respectent pas et l'application des sanctions prévues dans ces textes tournent au détriment des élèves et des étudiants. Cela crée des conflits soit entre les élèves/étudiants et leurs établissements, soit entre le Ministère et ces établissements. La présente note présente d'abord les problèmes observés au niveau de l'Enseignement Fondamental et post fondamental et ensuite ceux observés dans l'enseignement supérieur tout en proposant des pistes de solution.

Les cas observés au niveau de l'enseignement fondamental et post-fondamental sont notamment :

- l'ouverture des écoles sans autorisation :

- L'enrôlement des élèves à tous les niveaux alors que l'ordonnance d'ouverture prévoit seulement l'enrôlement dans les premières années (1^{ère} maternelle, 1^{ère} fondamentale et première posfondamentale)
- L'accueil des élèves au milieu de l'année sans autorisation.

Tous ces trois cas sont fréquemment observés dans les écoles privées situées dans les centres urbains et surtout en mairie de Bujumbura.

Au niveau de l'enseignement supérieur, il s'observe des irrégularités dans les Institutions d'Enseignement Supérieur notamment privées en rapport avec le non-respect du cadre légal régissant l'enseignement supérieur.

Les défis liés à la diplomation dans les Institutions d'Enseignement Supérieur relèvent principalement du non-respect du cadre légal. A cet effet, il y a lieu de mentionner entre autres les défis suivants :

- Non-respect des conditions d'accès à l'enseignement supérieur;
- Ouverture des programmes de formation et Organisation des enseignements sans une ordonnance ministérielle d'autorisation d'ouverture ;
- Diplomation sans avoir l'ordonnance d'agrément des programmes ;
- Non-respect de la réglementation sur l'organisation de la gouvernance administrative et académique;
- Insuffisance de moyens financiers.

Après échanges et débats, les **observations et recommandations** suivantes ont été formulées:

- A. Pour les établissements fondamental et post-fondamental, appliquer les mesures suivantes :
 - Fermer, à partir de l'année scolaire 2022/2023, tous les établissements ayant ouvert les portes sans autorisation;
 - Sanctionner les établissements ayant commis des fautes conformément aux textes en vigueur ;
 - Revoir l'ordonnance interdisant l'enrôlement des élèves à tous les niveaux alors que l'établissement est régulier et présente des capacités d'accueil suffisantes ;
 - Identifier au niveau des services de l'Etat ceux qui sont derrière cette situation et les sanctionner.
- B. Pour les établissements d'enseignement supérieur, les mesures suivantes sont prises notamment :
 - Pour les lauréats de l'enseignement technique qui n'avaient pas droit au test national et qui ont commencé leurs études universitaires après l'entrée en

vigueur de la loi n°1/22 du 30 décembre 2011 portant Réorganisation de l'Enseignement Supérieur au Burundi, leurs diplômes ne seront pas reconnus et devront passer l'Examen d'Etat pour recommencer l'Université s'ils le veulent.

- Pour les étudiants non détenteurs du diplôme d'Etat qui ont suivi les programmes de niveau professionnel non autorisés ni agréés et ont été enrôlés à l'encontre du décret N°100/140 du 6 juin 2013 portant organisation de l'Enseignement Supérieur Professionnel Médical et Paramédical au Burundi, il faut leur octroyer le diplôme de Technicien Supérieur de niveau A1 par dérogation ;
- Les établissements d'enseignement à divers niveaux responsables de ces irrégularités doivent être poursuivis en justice.

10.Divers

- Le Ministre en charge des Infrastructures a présenté le rapport d'étape de la mise en œuvre des recommandations du Conseil des Ministres du 18 mai 2022 en rapport avec la problématique d'exécution du contrat de vente du terrain abritant l'ex-stade AFB conclu entre l'Etat du Burundi et TOYOTA BURUNDI.

Il a indiqué que tous les éléments attestant les manœuvres frauduleuses utilisées dans l'obtention et transfert du titre de propriété de ce terrain ont été rassemblés. Les procédures de résiliation du contrat en rapport avec la vente de ce terrain et son retour dans le patrimoine de l'Etat ont été déclenchées. La mise en œuvre des autres recommandations se poursuit elle-aussi.

- La Ministre de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias a parlé de l'état d'avancement des négociations sur le Projet d'Appui aux Fondations de l'Economie Numérique au Burundi avec le partenaire. Elle a indiqué que ce Projet sera présenté au Conseil d'administration de l'IDA au date du 22 juin 2022.

Elle a également informé le Conseil des Ministres sur les équipements de la Société de Télédiffusion Numérique du Burundi qui se trouvent dans les stocks de Startimes. Elle a indiqué que la réponse à la question de stockage du matériel posée par le groupe Startimes et de remise-réception de ce matériel ne peut trouver sa réponse qu'avec le démarrage de la Société de Télédiffusion Numérique du Burundi, car une fois le matériel réceptionné, la suite serait sa distribution aux bénéficiaires. Or, cela ne peut pas se faire sans le démarrage de la Société. Le Conseil des Ministres lui a

demandé de trouver un autre endroit où stocker ce matériel en attendant sa distribution.

- Le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage a informé le Conseil des Ministres sur l'apparition de l'épizootie de la fièvre de la Vallée du Rift au Burundi et les moyens nécessaires pour le contrôle de cette maladie

Il a indiqué que cette maladie s'observe dans les Provinces de Ngozi, Kirundo, Muyinga, Kayanza, Karusi, Cibitoke, Bujumbura et Makamba.

Depuis l'apparition de la maladie, un effectif de 482 cas de bovins ont été rapportés, parmi lesquels 114 têtes en ont succombé.

La contagion chez l'animal est assurée principalement par piqûre d'insectes hématophages (moustique particulièrement), et chez l'homme par contact direct avec du sang et d'autres sécrétions et organes, par consommation de la viande contaminée mal cuite et du lait cru, par piqûre de moustiques ou par inhalation des particules virales. Des dispositions nécessaires doivent être prises pour éviter sa propagation.

Il a indiqué que comme mesures urgentes prises il s'agit de : l'interdiction temporaire du mouvement des animaux sensibles, la fermeture des marchés du bétail et l'interdiction de l'abattage des ruminants dans les zones affectées, la gestion rigoureuse des cadavres d'animaux et les mesures de protection individuelle.

Un plan d'action pour le contrôle de maladie a été élaboré et le budget pour sa mise en œuvre est estimé à huit millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille cent quatre-vingt-huit dollars américains (8 697 188 USD) dont les activités seront étendues sur une période de 12 mois.

- Le Ministre de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines a présenté au Conseil des Ministres une Note sur la feuille des modalités du Projet d'exploitation du gisement du nickel de Musongati et des minerais associés.

La société East African Region Project Group (EAR) a manifesté la volonté d'investir dans le secteur minier pour faire l'exploitation du nickel de Musongati et des minerais associés.

En date 29 mars 2022, le Gouvernement du Burundi et la Société EAR ont signé le Mémoire d'entente concernant l'exploitation du gisement de Nickel de Musongati et des Minerais associés.

Etant donné que la durée de vie de ce Mémorandum avait expiré, cette Note avait pour objet de demander l'aval du Gouvernement sur le changement de la date d'expiration du Mémorandum et la signature de d'une feuille des modalités pour permettre le transfert d'argent comme garantie, ce qui était la condition dans le Mémorandum avant la négociation et l'aboutissement de la convention proprement dite.

Le Conseil des Ministres a **donné son aval**.

- Pour terminer, Son Excellence le Président de la République a rappelé aux membres du Gouvernement de communiquer au personnel de leurs ministères le numéro de compte sur lequel les contributions pour la construction du Palais de Gitega sont versées. Il a également rappelé que la contribution ne revêt en aucun cas, un caractère obligatoire et que chacun le fait en fonction de ses possibilités.

Fait à Gitega, le 02 juin 2022

Le Secrétaire Général de l'Etat et Porte Parole

Prosper NTAHORWAMIYE

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement

Direction de la Communication

www.mae.gov.bi

Twitter: @MAEBurundi